



**Direction de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale**

**POLE INSPECTION CONTROLE  
FORMATION CERTIFICATION**

**ARRETE N° 27 /2018**

**Portant nomination des membres du jury du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère),  
DEI-2<sup>ème</sup> Session de la promotion 2015-2018**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le Code de la santé publique ;
- VU** la Loi du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 du Président de la République portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018;
- VU** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- VU** le décret du 7 octobre 1947 relatif à l'introduction dans les départements d'outre-mer des lois et décrets dont l'application relève du Ministère des affaires sanitaires et sociales ;
- VU** l'arrêté du 2 aout 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'infirmier (NOR : ETSH 1121644A) ;
- VU** l'arrêté du 2 aout 2011 modifiant de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (NOR : ETSH1121620A) ;
- VU** la circulaire N° DGOS/RH12011/293 du 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier ;
- VU** l'instruction N°DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 nommant M. Patrick BONFILS dans l'emploi de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;

- VU** l'arrêté préfectoral N°316/SG//DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;
- VU** l'arrêté n°20/2018/DJSCS du 24 septembre 2018 portant subdélégation de signature à M. François LODIEU, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle observation/inspection/formation/certification ;
- VU** l'arrêté N°26/2018/DJSCS du 22 novembre 2018 portant subdélégation de signature à Mme Virginie MBODJI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale ;
- VU** l'arrêté N° 29/D.J.S.C.S /F.E.C du Préfet de la Région et du Département de La Réunion portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat d'infirmier (ère), session - décembre 2018 ;
- SUR** proposition du directeur de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** la date de délibération de la 2<sup>ème</sup> session pour la promotion 2015-2018 de l'examen pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier est fixée au 07 décembre 2018.

**Article 2 :** Le jury constitué conformément aux dispositions de l'article 62 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, est composé comme suit :

- ✓ Le directeur de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de Mayotte, président, ou son représentant
- ✓ La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant :
- ✓ Un directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique :
  - M. Philippe BOURREL, responsable du service formation et métiers des professionnels de santé-direction stratégique et performance-ARS
- ✓ Deux directeurs d'Institut de Formation en Soins Infirmier :
  - Mme Josiane HENRY, directrice des soins en charge de l'IES de Mayotte
  - M. Franck BELLIER, directeur de soins-directeur IFSI- CHU.Sud
- ✓ Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat infirmier :
  - Mme Mireille PETIT, directrice des soins-directrice de projet formation et recherche- GHTOI
- ✓ Deux enseignants d'Instituts de Formation en Soins Infirmiers :
  - Mme Anne-Louise LE FUR-SAUVAGE - cadre de santé formateur à l'IES de Mayotte
  - Mme Catherine PEURICHARD, cadre formateur-IFSI Sud
- ✓ Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité :

-Mme Samianti KALAME SOILIHE, - CH Mayotte  
-Mme Isabelle FONTAINE, cadre de santé-service médecine St-Joseph du CHU Sud

- ✓ Un médecin participant à la formation des étudiants :  
-Docteur Paul FINIELZ, néphrologie dialyse-CHU Sud Réunion
- ✓ Un enseignant – chercheur participant à la formation :  
-Mme Christine ROBERT, maître de conférences HDR-université de la Réunion

**Article 3.** - Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte

Fait à Mamoudzou, le 22 novembre 2018

Pour le préfet de Mayotte  
et par délégation,  
P/Le directeur de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale

L'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et  
sociale

  
François LODIEU



Copie :

Recueil des actes administratifs  
Membres de jury  
Pôle ICFC DJSCS.